



RÈGLEMENT

Capture The Flag (CTF)

4^{ème} Journée Régionale de la Cybersécurité
Jeudi 11 juin 2026

Université de Tours – 50 avenue Jean Portalis, 37200 Tours

CTF organisé par

cybeRéponse

INSA Centre-Val de Loire

Dotation par

Région Centre-Val de Loire

Aegis Civis

Dev'Up

Un évènement réalisé en partenariat avec l'ANSSI, la Région Centre-Val de Loire qui a labellisé cet évènement Humain & Tech, le GIP Recia, Dev'up Centre-Val de Loire, Loire Valley Data Hub labellisé European Digital Innovation Hubs et la Fédération Syntec

Avec le soutien de La Préfecture de région Centre-Val de Loire, l'INSA Centre-Val de Loire, l'Université de Tours



Article 1 – Avant-propos

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et de participation à l'évènement **Capture The Flag** (ci-après dénommé « CTF ») organisé lors de la **4ème Journée Régionale de la Cybersécurité** par **cybeRéponse**, CSIRT Territorial de la région Centre-Val de Loire, en partenariat avec l'**Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre-Val de Loire**.

Le CTF se déroulera **en présentiel le jeudi 11 juin 2026**.

Horaire	
Jusqu'à 13h40	Accueil des équipes et émargement sur le site de la journée régionale de la cybersécurité.
13h45 à 14h	Briefing technique et rappel des règles
14 h	Lancement du CTF par le président de la région
17 h	Clôture du CTF — arrêt des scores
17 h 30	Remise des prix

La participation au CTF est **gratuite** et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dès l'inscription. Elle implique également l'acceptation de tout document juridique requis pour accéder à la plateforme, notamment ses conditions générales d'utilisation.

La plateforme technique utilisée pour le CTF est opérée par **INSA Centre-Val de Loire**.

Article 2 – Principe de l'évènement

Le CTF est une compétition de cybersécurité par équipes, composée d'épreuves techniques (challenges) couvrant différents domaines : cryptographie, stéganographie, analyse forensic, sécurité web, OSINT, rétro-ingénierie, exploitation de vulnérabilités, etc.

Les épreuves ont été conçues avec des défis accessibles pour un public scolaire, dès la 2^{nde} jusqu'à un niveau professionnel. Cette variation des niveaux de difficulté offre des challenges pour les différentes catégories définies à l'article 3.4.

Chaque épreuve résolue rapporte un nombre de points proportionnel à sa difficulté. Le classement est actualisé en temps réel sur la plateforme.

Article 3 – Prérequis et conditions d'inscription

3.1 – Éligibilité

Le CTF est ouvert :

- aux élèves des établissements scolaires et d'enseignement supérieur de la Région Centre-Val de Loire ;
- aux professionnels en activité ou en reconversion ayant un intérêt pour la cybersécurité ;
- un niveau **Brevet des collèges minimum** est requis pour participer.



3.2 – Inscription

L'inscription s'effectue en ligne sur le site d'inscription de la 4^{ème} journée régionale de la cybersécurité en Centre-Val de Loire.

Ouverture des inscriptions : lundi 11 mai 2026 (11/05/2026)

Clôture des inscriptions : dimanche 7 juin 2026 (07/06/2026)

Nombre maximum de personnes acceptées : **400 personnes**

En cas de dépassement du nombre maximum de personnes, les premiers inscrits seront retenus.

3.3 – Composition des équipes

Chaque équipe est composée de **4 personnes maximum**. Une équipe peut toutefois concourir avec 2 ou 3 membres, à condition d'en avoir conscience que cela constitue un désavantage compétitif (moins de ressources humaines pour résoudre les épreuves dans le temps imparti). **Aucune équipe de moins de 2 membres ne sera acceptée.**

Chaque équipe désigne un ou une **capitaine** qui sera la personne référente pour l'équipe d'organisation.

3.4 – Catégories

Afin d'assurer l'équité des niveaux, trois catégories concourent. **La catégorie d'une équipe est déterminée par le niveau scolaire ou professionnel le plus élevé parmi ses membres.**

Catégorie	Niveau	Description
Débutant / Petit Padawan	Brevet → Bac	Élèves de la 2 ^{nde} à la Terminale 15 à 17 ans
Intermédiaire / Padawan	Bac → Bac+5	Étudiants post-bac jusqu'à Bac+5 18 à 25 ans
Professionnel / Jedi	Bac+5 et plus Hors études	Étudiants post-bac après Bac+5 Toute personne en activité professionnelle ou en reconversion 26 ans et +

3.5 – Disposition relative à la mixité de genre

Afin de renforcer la performance collective du secteur de la cybersécurité grâce à une plus grande diversité, le présent règlement met en place un dispositif de valorisation de la mixité de genre et de l'engagement des établissements vers une politique de féminisation.

Cette bonification combine un bonus de mixité intra-équipe et, pour les catégories scolaires, un bonus engagement des établissements.

3.5.1 Bonus de mixité intra-équipe

Un bonus est attribué à chaque équipe en fonction de sa composition :

- **+5 %** du score brut si l'équipe comprend au moins **une (1) participante** ;
- **+10 %** du score brut si l'équipe comprend au moins **deux (2) participantes**.

3.5.2 Bonus d'engagement des établissements

Chaque établissement se voit attribuer un **indice de féminisation** calculé comme suit :

Taux de féminisation = (nombre de participantes inscrites / nombre total de participants inscrits de l'établissement) × 100



Un bonus est ensuite attribué selon les paliers suivants :

- Moins de 10 % : 0 %
- De 11 % à moins de 35 % : +3 %
- De 36 % à moins de 49 % : +5 %
- 50 % et plus : +10 %

Pour les équipes composées de membres issus de plusieurs établissements, le bonus d'engagement est égal à la **moyenne des bonus des établissements représentés**.

3.5.3 Calcul du score final

Le score final de chaque équipe est calculé comme suit :

Score final = score brut × (1 + bonus de mixité + bonus d'engagement)

Le bonus total appliqué est **plafonné à 15 %**.

Article 4 – Matériel et outils autorisés

4.1 – Matériel

Chaque équipe doit se munir de son propre matériel informatique (ordinateurs portables, chargeurs, multiprises). Un accès Wi-Fi sera fourni par les organisateurs.

Chaque équipe a le droit d'utiliser un ordinateur portable par personne.

Un navigateur internet récent est indispensable. Les joueurs et joueuses sont invité-es à disposer d'un environnement de travail adapté (machine virtuelle Kali Linux, outils de pentest de base, éditeur de texte, etc.).

4.2 – Outils autorisés et interdits

Sont autorisés :

- les outils classiques de cybersécurité (Burp Suite, Wireshark, nmap, John the Ripper, Ghidra, CyberChef, etc.) ;
- les scripts personnels développés par les membres de l'équipe ;
- les moteurs de recherche classiques (Google, Bing, DuckDuckGo) dans leur fonctionnalité standard ;
- la documentation en ligne (man pages, Stack Overflow, write-ups publics de CTF passés).

Sont strictement interdits :

- **les assistants conversationnels à intelligence artificielle générative (ChatGPT, Claude, Gemini, Copilot, Mistral, et tout outil équivalent) ;**
- les fonctionnalités d'IA intégrées aux moteurs de recherche (Google AI Overview, Bing Chat, etc.) ;
- tout outil automatisé utilisant des modèles de langage (LLM) pour résoudre les épreuves ;
- tout outil de brute-force ou de scan dirigé contre la plateforme CTF elle-même ou contre des systèmes non identifiés comme cibles.

Article 5 – Règles de conduite

Les actions menées sur la plateforme du CTF et via le réseau fourni se déroulent en **environnement contrôlé et sous surveillance du prestataire technique**. Toute action en dehors de ce cadre n'est pas autorisée.



Il est strictement interdit :

- d'attaquer la plateforme de compétition ou tout système qui n'est pas explicitement identifié comme cible ;
- de donner accès à la plateforme ou de communiquer ses identifiants à toute personne extérieure à son équipe ;
- de partager, publier ou diffuser tout ou partie des épreuves, de leurs solutions ou du contenu de la plateforme, pendant et après l'évènement ;
- de mener toute action non conforme aux conditions générales d'utilisation de la plateforme ;
- d'utiliser tout type d'intelligence artificielle générative (cf. Article 4.2) ;
- de perturber volontairement le déroulement de la compétition pour les autres équipes.

Sanction : Tout manquement aux règles ci-dessus pourra entraîner l'**exclusion immédiate** du participant et/ou de son équipe, sans possibilité de recours. Un système de surveillance automatisé est déployé sur la plateforme pour détecter les comportements anormaux.

Article 6 – Participation de personnes mineures

Pour les personnes mineures, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Toute personne mineure doit fournir une **autorisation parentale signée** lors de l'inscription. Le formulaire d'autorisation parentale est envoyée par mail aux personnes mineures à la suite de leur inscription.
- Chaque groupe comprenant des mineurs doit être **accompagné par une personne majeure référente** (enseignant, éducateur, parent) identifié lors de l'inscription. L'adulte est présent sur le lieu de l'évènement pendant toute sa durée.
- L'adulte référent est responsable des mineurs sous sa supervision et doit pouvoir être joint à tout moment.

Article 7 – Classement et attribution des prix

7.1 – Calcul du classement

Le classement est établi par catégorie, en fonction du nombre total de points obtenus par chaque équipe (épreuves + bonification mixité).

En cas d'égalité, le départage s'effectue par le **timestamp de validation de la dernière épreuve résolue** : l'équipe ayant résolu sa dernière épreuve le plus tôt est classée devant. Ce critère porte sur l'horodatage de soumission du flag, et non sur le temps cumulé passé sur la plateforme.

La clôture des scores intervient à **17 h 00 précises**. Aucun flag soumis après cette heure ne sera comptabilisé.



7.2 – Prix

Des prix seront attribués aux équipes les mieux classées dans chaque catégorie. Ces dotations sont offertes par la Région Centre-Val de Loire, Aegis Civis et Dev'up Centre-Val de Loire.

Catégorie	1 ^{ère} place	2 ^{ème} place	3 ^{ème} place
Débutant Petit Padawan	Lots de goodies tech Une journée Airsoft, réalité virtuelle et course d'orientation pour 4, organisée par un ancien de la DGSE.	Lots de goodies tech 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques	Lots de goodies tech 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques
Intermédiaire Padawan	Dotation de 1 000€ Une journée Airsoft, réalité virtuelle et course d'orientation pour 4, organisée par un ancien de la DGSE .	Dotation de 500€ 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques	Dotation de 300€ 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques
Professionnel Jedi	Dotation de 1 000€ Une journée Airsoft, réalité virtuelle et course d'orientation pour 4, organisée par un ancien de la DGSE .	Dotation de 500€ 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques	Dotation de 300€ 4 entrées pour une journée à Vivatech , grand salon des innovations technologiques

La remise des prix s'effectuera **sur place à 17 h 30**, dans l'amphithéâtre de l'Université de Tours. La présence des équipes lauréates est obligatoire pour recevoir leur prix. En cas d'absence, le prix ne pourra pas être réclamé ultérieurement.

Article 8 – Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les informations suivantes sont portées à la connaissance des participants :

Responsable du traitement	cybeRéponse
Finalités du traitement	Gestion des inscriptions, validation des équipes, identification du profil scolaire des participants et participantes, organisation logistique de l'évènement, communication des résultats
Base légale	Consentement de la personne concernée (ou de son représentant légal pour les mineurs)



Données collectées	Nom, prénom, âge, adresse email, établissement scolaire, niveau d'études en cours, genre, nom d'équipe
Durée de conservation	1 an après l'évènement
Contact DPO / Référent	dpo@cybereponse.fr

Droits des personnes participantes : Conformément au RGPD, chaque personne participant à ce CTF dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en contactant dpo@cybereponse.fr. En cas de litige, une réclamation peut être adressée à la CNIL.

Avertissement sécurité : Il est fortement conseillé de **ne pas utiliser de mot de passe personnel déjà utilisé par ailleurs** lors de la création de votre compte sur la plateforme. Les techniques apprises lors du CTF ne doivent en aucun cas être utilisées en dehors du cadre de la compétition ; tout usage illicite engage la responsabilité pénale de son auteur, de son autrice (articles 323-1 à 323-8 du Code pénal).

Article 9 – Droit à l'image

L'évènement est susceptible d'être photographié et filmé à des fins de communication institutionnelle par cybeRéponse, l'INSA Centre-Val de Loire et leurs partenaires.

Une demande d'autorisation de droit à l'image est mise à disposition des **personnes majeures lors de l'inscription au CTF**. Seules les personnes ayant livré cette autorisation pourront faire l'objet d'une captation et d'une diffusion de leur image. Un dispositif d'identification sur place (par exemple : pastille, badge ou autre) pourra être utilisé afin de faciliter le respect de ce choix par les organisateurs.

Pour les **personnes mineures**, une autorisation spécifique de droit à l'image est requise via le formulaire d'autorisation parentale mentionné à l'Article 6. Aucune personne mineure ne pourra participer au CTF ni être photographiée ou filmée sans cette autorisation préalable.



Article 10 – Dispositions particulières et garanties

cybeRéponse et l'INSA Centre-Val de Loire ne garantissent pas que la plateforme fonctionne sans interruption, ni sans erreur, ni que ses éventuels défauts seront corrigés.

En cas de panne technique majeure :

- si la panne survient dans la première heure de compétition et dure plus de 30 minutes, l'équipe d'organisation se réserve le droit de reporter ou prolonger la durée du CTF ;
- si la panne survient après la première heure, le classement sera établi sur la base des scores enregistrés au moment de la dernière sauvegarde valide ;
- en cas de force majeure rendant la compétition impossible, cybeRéponse et l'INSA Centre-Val de Loire se réservent le droit d'annuler, écourter, prolonger ou reporter l'évènement, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

En cas de modification des conditions de participation, cybeRéponse s'engage à en informer les personnes participantes dans les meilleurs délais par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

cybeRéponse se réserve la possibilité de prolonger la durée des inscriptions si celles-ci s'avèrent insuffisantes.

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi. Il peut être consulté et imprimé à partir du lien d'inscription.

Article 11 – Acceptation du présent règlement

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La personne inscrite certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer à la compétition, en respectant les dispositions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement de la compétition ou ses résultats ne sera admis.

Toute fraude, tentative de fraude, non-respect du présent règlement ou intention malveillante de perturber le déroulement de la compétition entraînera l'**élimination immédiate** de la personne en cause et de son équipe. cybeRéponse et l'INSA Centre-Val de Loire se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du ou des contrevenants.

Contacts

	Coordonnées
Organisateur principal	cybeRéponse evenement@cybereponse.fr 02 19 230 466
Partenaire	INSA Centre-Val de Loire amandine.lefebvre@insa-cvl.fr
Prestataire plateforme	INSA Centre-Val de Loire jeremy.briffaut@insa-cvl.fr